

Collège de droit d'Assas

Par **Ritsu**, le **23/11/2014** à **16:30**

Bonjour,

Je suis en terminale et je voudrais m'inscrire en fac de droit l'année prochaine notamment à Assas. Cependant je suis sectorisée donc j'ai 50% de chances d'être prise via la procédure APB...

J'ai lu une fois, que si l'on obtient le bac mention très bien, on pouvait se présenter à Paris 2 au mois de juillet et l'on est automatiquement accepté au Collège de droit.

Est-ce vrai?